

COSI® Collateral Secured Instruments - Investor Protection engineered by SIX

Capped Unit sur le EURO STOXX 50® Index avec emprunt de référence Emirates NBD PJSC

DESCRIPTION DU PRODUIT

Les Capped Units avec emprunt de référence (ci-après également dénommés «produits structurés avec emprunt de référence») sont liés, contrairement aux Capped Units traditionnels, à un emprunt obligataire de référence qui peut (en cas de défaut ou de remboursement) exercer une influence négative sur la valeur et entraîner un remboursement anticipé (voir «Remboursement anticipé ou constatation d'un cas de défaut ou de remboursement»). Si aucun cas de défaut ou de remboursement ne survient en relation avec l'emprunt de référence, le fonctionnement de ces produits correspond à celui des Capped Units traditionnels, comme décrit ci-dessous:

Les Capped Unit se caractérisent à l'échéance par une protection du capital. Ils offrent également une participation à la performance du sous-jacent limitée à la hausse par un cap (valeur maximale). Le montant du remboursement à l'échéance dépend du fixing final du sous-jacent: si le fixing final du sous-jacent est supérieur au prix d'exercice (à concurrence maximum du cap), l'investisseur reçoit en plus de la protection du capital un montant équivalent à la participation définie à la performance du sous-jacent. A défaut, le remboursement équivaut à la protection du capital (voir «Remboursement/livraison» ou «Modalités de remboursement» pour plus de détails.

Ces instruments financiers sont considérés en Suisse comme des produits structurés. Ils ne sont pas assimilés à des placements collectifs au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la LPCC ni au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA

Informations sur le Produit

Emetteur	Vontobel Financial Products Ltd., DIFC Dubai
Keep-Well Agreement	Avec Bank Vontobel AG, Zurich (Standard & Poor's A; Moody's A1; voir le texte complète dans la programme d'émission)
Garant	Vontobel Holding AG, Zurich (Standard & Poor's A-; Moody's A2)
Emprunt de référence	USD 5.3% Emirates 20.06.2022 (De plus amples informations sur l'emprunt de référence et son émetteur sont fournies ci-dessous)
Emetteur de l'emprunt de référence	Emirates NBD PJSC, Dubai (De plus amples informations sur l'emprunt de référence et son émetteur sont fournies ci-dessous)
Lead Manager	Bank Vontobel AG, Zurich
Agent payeur, lieu d'exercice et agent de calcul	Bank Vontobel AG, Zurich
Catégorie de produit ASPS	Certificats de débiteur de référence avec protection conditionelle du capital (1410). Voir également www.svsp-verband.ch
Avertissement concernant les risques	Les produits structurés avec emprunt de référence sont des produits financiers complexes. En plus des habituels risques de marché, de change et d'émetteur (ce dernier étant minimisé grâce à la garantie par nantissement COSI®), l'investisseur assume un risque supplémentaire lié à l'emprunt de référence, en contrepartie duquel les possibilités de rendement sont plus élevées. Avant de s'engager dans des produits structurés avec emprunt de référence, il est conseillé aux investisseurs de lire attentivement toutes les remarques concernant les risques (voir notamment «Principaux risques pour l'investisseur» ci-dessous) et de s'informer sur les risques associés au produit en faisant appel à un conseiller compétent.
Sous-jacent	EURO STOXX 50® Index (plus de détails sur le sous-jacent, voir plus bas)
Prix de référence spot	EUR 3219.00
Nombre de sous-jacents par Capped Unit	0.31066
Prix d'émission	EUR 1000.00
Prix d'exercice	EUR 3219.00 (100% du prix de référence spot)
Cap	EUR 3701.85 (115% du prix de référence spot)
Participation	102%
Protection du capital	EUR 1000.00 (100% du prix d'émission)
Fixing initial	27 juin 2014
Date de paiement	4 juillet 2014
Dernier jour de négoce	27 juin 2019 (17:00 MET)
Fixing final	27 juin 2019, cours de clôture déterminé par l'agent de calcul
Date de remboursement	4 juillet 2019

Monnaie de référence	EUR; l'émission, le négoce et le remboursement s'effectuent dans la monnaie de référence
Valeur suisse / ISIN / Symbole Telekurs	2417 2763 / CH0241727632 / VURSE
Remboursement / livraison	Si pendant l'observation de l'emprunt de référence aucun cas de défaut ou de remboursement n'est survenu en relation avec l'emprunt de référence (comme défini ci-dessous), le produit structuré est remboursé comme suit à l'échéance: <ul style="list-style-type: none"> - Si le fixing final du sous-jacent est supérieur (à concurrence du cap) ou égal au prix d'exercice, un versement en espèces correspondant à la différence positive qui en résulte multipliée par la participation et le nombre défini de sous-jacents est effectué en plus du remboursement du capital protégé. - Si le fixing final du sous-jacent est inférieur au prix d'exercice, le capital protégé est remboursé.
Modalités de remboursement	Remboursement = protection du capital + $\text{MAX} \{(\text{SE}-\text{SA}) * \text{B} * \text{P} ; 0\}$ B = nombre de sous-jacents P = participation SA = prix d'exercice SE = fixing final du sous-jacent à concurrence du cap
Observation de l'emprunt de référence	Du fixing initial jusqu'au remboursement
Remboursement anticipé ou constatation d'un cas de défaut ou de remboursement	Il y a remboursement anticipé si l'agent de calcul constate la survenue d'un cas entraînant le défaut ou le remboursement (pour plus de détails, voir «Cas de défaut» et «Cas de remboursement» ci-après) en relation avec l'emprunt de référence, ce qu'il est autorisé à faire à sa seule appréciation pendant l'observation de l'emprunt de référence. Si la survenue d'un cas de défaut ou de remboursement en relation avec l'emprunt de référence est constatée par l'agent de calcul: (i) à compter de cette date, les paiements résultant du produit structurés sont arrêtés; (ii) l'émetteur publie le cas de défaut ou de remboursement concernant l'emprunt de référence dans un délai de 5 jours ouvrables bancaires; (iii) l'agent de calcul détermine à sa libre appréciation le coefficient de remboursement en pour cent. Pour cela, dès que possible et en toute objectivité, en tenant compte des usages éventuels du marché, il établit la part de la valeur nominale de l'emprunt de référence qui correspond à la valeur de marché de l'emprunt de référence après la survenue du cas de défaut ou de remboursement et publie dans les plus brefs délais le coefficient de remboursement déterminé de cette manière en conformité avec la part de la valeur nominale de l'emprunt de référence. (iv) le produit structuré est remboursé selon le montant de liquidation à la date de remboursement en espèces (selon la définition ci-dessous). Ce remboursement est effectué même si le cas de défaut ou de remboursement concernant l'emprunt de référence continue à exister après sa constatation par l'agent de calcul. Tout écart éventuel de la devise de l'emprunt de référence par rapport à la devise de référence du produit structuré n'a au demeurant aucune influence sur le montant du montant de liquidation éventuel ou de remboursement du produit structuré, i.e. l'investisseur n'encourt pas de risque de change lié à l'emprunt de référence.
Cas de défaut	Tout événement entraînant un défaut constaté par l'agent de calcul à sa libre appréciation et pouvant conduire à une échéance prématurée de l'emprunt de référence: faillite ou déclaration d'insolvabilité de l'émetteur de l'emprunt de référence, défaut de paiement, restructuration de l'emprunt de référence etc.
Cas de remboursement	Tout remboursement partiel ou total de l'emprunt de référence par son émetteur, constaté par l'agent de calcul à sa libre appréciation, notamment au travers de l'exercice d'une option de remboursement ou d'un droit au remboursement etc.
Montant de liquidation	Le montant de liquidation dans la devise de référence est déterminé par l'agent de calcul à sa libre appréciation et correspond à la valeur de vente du produit structuré avec emprunt de référence garanti par nantissement (hors valeur de vente de l'emprunt de référence), multipliée par le coefficient de remboursement calculé par l'agent de calcul selon les dispositions ci-dessus. L'agent de calcul s'efforce de déterminer le montant de liquidation dans les plus brefs délais et de façon à préserver au mieux les intérêts de l'investisseur. Les conversions éventuelles dans la devise de référence s'effectuent sur la base des cours de conversion fixés à la libre appréciation de l'agent de calcul.
Date de remboursement en espèces	10 jours ouvrables bancaires après la publication du coefficient de remboursement en pour cent (voir «Remboursement anticipé ou constatation d'un cas de défaut ou de remboursement»).

Informations Supplémentaires

Volume d'émission	30'000 Capped Units, avec possibilité d'augmentation
Clearing / Settlement	SIX SIS AG
Cotation	Le produit fait l'objet d'une demande d'admission à la SIX Swiss Exchange.
Marché secondaire	Le négoce sur le marché secondaire est garanti pendant toute la durée du placement.
Investissement minimum	1 Capped Unit
Quantité de négoce minimum	1 Capped Unit
Traitement fiscal en Suisse	Ce produit entre dans la catégorie des titres transparents à intérêt unique prédominant (IUP). Le rendement calculé sur la composante obligatoire du produit pour toute la durée de détention, ainsi que le spread de l'emprunt de référence sont soumises à l'impôt fédéral direct (taxation modifiée de la différence selon la méthode BondFloorPricing de l'AFC). Concernant les produits en devise étrangère, on retiendra que les cours quotidiens appliqués pour la conversion peuvent constituer un élément déterminant.

Le produit n'est pas soumis à un impôt anticipé ni à des frais d'émission. Les transactions sur le marché secondaires sont soumises au droit de timbre suisse (TK22). Un droit de timbre peut également être prélevé en cas de livraison du sous-jacent.

Ce produit n'est pas soumis à la fiscalité de l'épargne dans l'UE pour les agents payeurs suisses (TK2).

L'imposition mentionnée est un résumé non exhaustif du traitement fiscal en vigueur pour les investisseurs privés domiciliés en Suisse et ne fait pas foi.

Les conditions spécifiques afférentes aux investisseurs ne sont toutefois pas prises en compte. On retiendra que la législation fiscale suisse et/ou étrangère ainsi que la pratique déterminante de l'administration fiscale suisse et/ou étrangère peuvent être modifiées à tout moment. En outre, de nouvelles obligations en matière d'impôts ou de taxes peuvent être prévues (éventuellement avec un effet rétroactif). Le prélèvement et le transfert sur l'investisseur d'autres impôts et prélèvements tels que les taxes sur les transactions (à l'étranger), les impôts à la source et/ou les prélèvements libératoires sont exclusivement réservés (à ce sujet, voir également les précisions du programme d'émission en matière de droit fiscal).

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'adresser à leur conseiller fiscal personnel pour évaluer les conséquences fiscales de l'achat, de la détention, de la vente ou du remboursement de ce produit, notamment dans le cadre d'une juridiction étrangère.

Valeur actuelle nette de la composante obligataire à l'émission	EUR 919.04*
Facteur d'escompte (IRR) à l'émission	1.70281% (comprend 1.05% spread de l'emprunt de référence)
Titres	Les produits structurés sont émis sous la forme de droits-valeurs non matérialisés. Pas de titres, pas d'impression.
Résiliation anticipée	Possible uniquement pour des raisons fiscales ou autres raisons exceptionnelles (comme décrit plus en détail dans le programme d'émission).
Droit applicable / tribunal compétent	Droit Suisse / Zurich 1, Suisse
Surveillance prudentielle	En tant qu'une banque avec surveillance prudentielle, Bank Vontobel AG est soumise à la surveillance individuelle d'une banque par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Cette dernière soumet par ailleurs Vontobel Holding AG et Vontobel Financial Products Ltd., en tant que sociétés du Groupe, à une surveillance de groupe complémentaire sur base consolidée. Vontobel Financial Products Ltd. est inscrite au registre du Dubai International Finance Centre en tant que société non réglementée. Ni Vontobel Financial Products Ltd. ni Vontobel Holding AG ne sont des intermédiaires financiers avec surveillance prudentielle en sens de l'art. 5 para. 1 let. a num. 1.-4. du LPCC.
Description du sous-jacent EURO STOXX 50® Index	Le EURO STOXX 50® Index est un grand indice européen qui représente les principales entreprises cotées en Bourse de la zone euro. Il inclut 50 actions de 12 pays de la zone euro: Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Espagne. Le EURO STOXX 50® Index ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les titres financiers basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Type d'indice: Indice de prix Lagent de calcul: STOXX Limited Devise de l'indice: EUR; un point de l'indice correspond à EUR 1.00 Identification: ISIN EU0009658145 / Valeur suisse 846480 / Bloomberg <SX5E Index> Bourse à terme: Eurex\; l'agent de calcul peut, en toute équité, désigner une autre Bourse à terme Performance: consultable sur www.bloomberg.com (Symbol: SX5E:IND) Détails du calcul de l'indice: consultables sur http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=SX5E Ajustements dans le calcul de l'indice: consultables sur http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=SX5E
Description de l'emprunt de référence et de son émetteur	Désignation: USD 5.3% Emirates NBD PJSC 20.06.2022, Obligations Emetteur: Emirates NBD PJSC, PO Box 2923 Baniyas Road, Deira, Dubai, United Arab Emirates Identification: ISIN XS0795154185 / Bloomberg <EJ2391443 Corp> Remboursement: 20.06.2022
Garantie par nantissement	Le Produit est garanti selon les dispositions du «contrat-cadre pour les certificats garantis par nantissement» de la SIX Swiss Exchange («contrat-cadre»). L'émetteur et la Banque Vontobel AG («donneur de sûretés») ont les deux signé le contrat-cadre le 18 septembre 2009 et par conséquent le donneur de sûretés s'est engagé à garantir la valeur des produits garantis par nantissement en faveur de la SIX Swiss Exchange. Les droits en faveur des investisseurs en ce qui concerne la garantie des produits s'apprécient en fonction des dispositions du contrat-cadre. Les conditions de la garantie par nantissement sont résumées dans une feuille d'information de la SIX Swiss Exchange disponible à l'adresse « www.six-swiss-exchange.com ». Sur demande le contrat-cadre est mis gratuitement à la disposition des investisseurs dans sa version allemande ou sa traduction anglaise par l'émetteur. Le contrat-cadre peut être réclamé auprès de la Banque Vontobel AG, Financial Products Documentation, Bleicherweg 21, CH - 8022 Zürich ou www.derinet.ch .
Méthode de calcul	La valeur effective de ce produit COSI® est calculée par la méthode «A (Fair Value)». Plus de détails et d'informations sur les méthodes de calcul sont à votre disposition sur « www.six-swiss-exchange.com ».

*Correction de la valeur actuelle nette de la composante obligataire à l'émission au 8 juillet 2014 (voir l'historique du produit sur www.derinet.ch)

PERSPECTIVES DE GAIN ET DE PERTE

Produits structurés basés sur un emprunt de référence:

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'emprunt de référence peut exercer une influence négative sur la valeur des produits structurés avec emprunt de référence, dans la mesure où la survenue d'un cas de défaut ou de remboursement en relation avec l'emprunt de référence entraîne le remboursement anticipé des produits structurés. Le montant de liquidation versé à l'investisseur suite à la constatation/survenue d'un tel cas de défaut ou de remboursement peut être nettement inférieur au prix d'émission, voire nul dans les cas extrêmes. Ce scénario peut se produire quand bien même un produit structuré comparable qui ne dépend pas d'un emprunt de référence afficherait une valeur de marché beaucoup plus élevée.

Si aucun cas de défaut ou de remboursement ne survient en relation avec l'emprunt de référence, les perspectives de gains et de pertes des Capped Units avec emprunt de référence sont les suivantes:

Un gain éventuel peut résulter de la participation à la performance positive du sous-jacent (en fonction du niveau de participation). Il est en principe illimité à la hausse. A l'échéance, ces produits garantissent une protection du capital définie en pour cent: dans les cas des produits qui ne sont pas garantis à 100%, l'investisseur peut recevoir un montant inférieur au prix d'émission à l'échéance. On notera également que la participation à la performance du sous-jacent est limitée par le niveau de participation. Même si le sous-jacent enregistre une performance positive, le cours du produit peut descendre très en dessous du prix d'émission pendant la durée du placement. L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait que les fluctuations de cours du sous-jacent mais également d'autres facteurs peuvent exercer une influence négative sur la valeur des produits structurés.

PRINCIPAUX RISQUES POUR LES INVESTISSEURS

Risques liés à l'emprunt de référence

Les produits structurés avec emprunt de référence sont des produits financiers très exigeants et complexes pour lesquels il est nécessaire de bien comprendre le produit et les risques. Avant d'effectuer un investissement dans des produits structurés avec emprunt de référence, il est donc vivement recommandé aux investisseurs de s'informer des risques liés au produit en faisant appel à un conseiller compétent.

La valeur de ce placement et le remboursement dépend également en grande partie de l'emprunt de référence et indirectement de l'émetteur de cet emprunt.

La garantie par nantissement liée à ce produit structuré avec emprunt de référence (voir «Garantie par nantissement» ci-dessus pour plus de détails) n'élimine pas les risques associés à d'éventuels cas de défaut ou de remboursement en ce qui concerne l'émetteur de l'emprunt de référence ou l'emprunt de référence en tant que tel (comme par exemple la déclaration de faillite ou d'insolvabilité de l'émetteur de l'emprunt de référence, le défaut de paiement ou la restructuration entraînant un remboursement anticipé partiel ou total de l'emprunt de référence).

Les produits structurés avec emprunt de référence ne sont pas garantis par l'émetteur, ni obligatoirement couverts par les engagements de l'émetteur de l'emprunt de référence. Si, en accord avec les conditions du produit et à sa libre appréciation, l'agent de calcul constate la survenue d'un cas de défaut ou de remboursement concernant l'emprunt de référence, les détenteurs des produits structurés avec emprunts de référence n'auront aucun droit de recours contre l'émetteur de l'emprunt de référence en ce qui concerne les pertes éventuelles qu'ils pourraient encourir sur la base du montant de liquidation reçu (lequel peut être nettement inférieur au prix d'émission, voire nul dans les cas extrêmes). Après la constatation d'un cas de défaut ou de remboursement concernant l'émetteur de l'emprunt de référence par l'agent de calcul, les gains éventuels enregistrés par l'émetteur de l'emprunt de référence ou concernant ce dernier ne seront pas versés au bénéfice des investisseurs. En particulier, les conséquences - décrites dans les conditions du produit - de la constatation par l'agent de calcul d'un cas de défaut ou de remboursement ne peuvent être annulées. Ainsi, dans le cas d'un événement entraînant le défaut tel qu'une restructuration, les investisseurs ne participent pas au processus de restructuration et ne sont pas autorisés à contester des éléments de ce processus. Par conséquent, un investissement dans des produits structurés avec emprunt de référence peut comporter un risque supérieur à celui d'un placement direct dans les obligations de l'émetteur de l'emprunt de référence. Si un événement survient avec un impact négatif sur la solvabilité de l'émetteur mais ne conduit pas à un cas de défaut ou de remboursement, le cours des produits structurés avec emprunt de référence peut baisser. Par conséquent, les investisseurs qui vendent leurs produits structurés avec emprunt de référence au moment où le cours baisse sont susceptibles de perdre une grande partie du capital investi.

Risque de devise

Si le ou les sous-jacents(s) est/sont libellé(s) dans une autre devise que la devise de référence du produit, les investisseurs doivent retenir, d'une part, que ces sous-jacents peuvent comporter des risques en raison des fluctuations de change, et d'autre part, que le risque de perte ne dépend pas uniquement de l'évolution des sous-jacents, mais est également lié à l'évolution défavorable de l'autre/des autres devise(s). Ceci n'est pas valable pour les produits dotés d'une protection contre le risque de change (structure Quanto).

Risques de marché

L'évolution des valeurs mobilières sur le marché dépend en particulier de la tendance suivie par les marchés des capitaux, qui sont eux-mêmes influencés

par la situation générale de l'économie mondiale ainsi que les conditions cadres politiques et économiques en vigueur dans les pays concernés (risque de marché). Les facteurs modifiant les prix du marché tels que les taux d'intérêt, les cours des matières premières ou les volatilités peuvent avoir un impact négatif sur l'évaluation du sous-jacent ou du produit structuré. En outre, il existe le risque que des dysfonctionnements du marché (interruptions du négoce ou des bourses, suspension du négoce) ou d'autres événements non prévisibles surviennent pendant la durée du placement ou à l'échéance des produits structurés au niveau des sous-jacents les concernant et/ou des bourses ou des marchés auxquels ils appartiennent. De tels événements peuvent avoir une influence sur la date du remboursement et/ou la valeur des produits structurés.

Risques liés au marché secondaire

L'émetteur ou le lead manager prévoient de maintenir régulièrement des cours d'achat et de vente dans des conditions de marché normales. Toutefois, ni l'émetteur ni le lead manager ne sont tenus d'offrir des cours d'achat et de vente aux investisseurs pour des volumes déterminés d'ordres ou de titres. Il n'existe aucune garantie quant à une liquidité donnée ou un spread donné (i.e. l'écart entre les prix d'achat et de vente), de sorte que les investisseurs n'ont pas l'assurance de pouvoir acheter ou vendre les produits structurés à un moment donné ou à un cours donné.

Risque d'émetteur

La valeur des produits structurés peut non seulement dépendre de l'évolution du sous-jacent, mais également de la solvabilité de l'émetteur/du garant qui peut changer pendant la durée de vie du produit. Pour de plus amples informations concernant le rating de Vontobel Holding AG ou de Bank Vontobel AG, voir le programme d'émission. Le risque de perte lié au défaut de l'émetteur/du garant est limité pour l'investisseur par la garantie de nantissement COSI®.

Publication de communiqués

Tous les communiqués relatifs aux produits à l'attention des investisseurs ainsi que les ajustements des conditions des produits (p. ex. suite à des corporate actions) sont publiés sur www.derinet.ch et, concernant les produits cotés à la SIX Swiss Exchange, également sur www.six-swiss-exchange.com conformément aux directives applicables.

Classification

Ces instruments financiers sont considérés en Suisse comme des produits structurés. Ils ne sont pas assimilés à des placements collectifs au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la LPCC ni au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

Restrictions de vente

U.S.A., U.S. persons, Royaume-Uni, EEE, Dubai (EAU).

DIFC/Dubai: This document relates to an Exempt Offer in accordance with the Markets Rules Module (MKT) of the Dubai Financial Services Authority (DFSA). This document is intended for distribution only to a person entitled to receive it under Rule 2.3.1 of the MKT. It must not be delivered to, or relied on, by any other person. The DFSA has no responsibility for reviewing or verifying any documents in connection with Exempt Offers. The DFSA has not approved this document nor taken any steps to verify the information set out in it, and has no responsibility for it. The securities to which this document relates may be illiquid and/or subject to restrictions on their resale. Prospective purchasers of the securities offered should conduct their own due diligence on the securities. If you do not understand the contents of this document, you should consult an authorized financial adviser.

Autres informations concernant les risques

Veuillez prendre connaissance des autres restrictions de vente et facteurs de risques détaillés dans le programme d'émission.

MENTIONS LEGALES**Documentation relative aux produits**

Seuls les termsheets publiés sur www.derinet.ch avec les communiqués et les ajustements y relatifs font foi.

La version originale de ce termsheet est rédigée en langue allemande; les versions en langue étrangère sont des traductions qui ne font pas foi. L'émetteur et/ou Bank Vontobel AG est habilité en tout temps à corriger les fautes de frappe, de calcul ou les erreurs manifestes contenues dans le présent termsheet, à procéder aux modifications rédactionnelles nécessaires ou à modifier/compléter les dispositions contradictoires ou lacunaires sans l'accord préalable des investisseurs.

Les conditions de produit du «Termsheet (Indication)» désignées comme telles sont fournies à titre indicatif et peuvent être modifiées jusqu'à la date du fixing. L'émetteur n'a aucune obligation d'émettre le produit. Le «Termsheet (Final Terms)», qui est en général rédigée lors du fixing initial, contient un résumé des principales conditions définitives et informations et constitue les «Final Terms» conformément à l'art. 21 du Règlement complémentaire de cotation des instruments dérivés de la SIX Swiss Exchange. Avec le programme d'émission du 01 juin 2014, enregistré auprès de la SIX Swiss Exchange (le «programme d'émission»), les "Final Terms" constituent le prospectus de cotation complet au sens du Règlement de cotation. En cas de divergences entre le présent termsheet et le programme d'émission, les dispositions des "Final Terms" priment.

Pour les produits structurés non cotés à la SIX Swiss Exchange, le termsheet (Indication) constitue le prospectus simplifié provisoire et le termsheet (Final Terms) constitue le prospectus simplifié définitif au sens de l'art. 5 de la loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC). En complément à ce qui précède (à l'exception des dispositions déterminantes pour une cotation), les investisseurs sont priés de se référer au programme d'émission, notamment aux mentions de risques détaillées qu'il contient, aux "General Terms and Conditions" et aux descriptions des catégories de produits correspondantes.

Tous les documents peuvent être commandés gratuitement pendant toute la durée de vie du produit structuré auprès de Bank Vontobel AG, Financial Products Documentation, Bleicherweg 21, 8002 Zurich (téléphone: +41 (0)58 283 78 88, fax: +41 (0)58 283 57 67). Les termsheets peuvent en outre être téléchargés sur le site Internet www.derinet.ch.

Vontobel décline expressément toute responsabilité pour les publications sur d'autres plateformes Internet.

Autres indications

Cette présentation et les indications qu'elle contient ne constituent pas une recommandation du sous-jacent cité; elles n'ont qu'un but informatif et ne représentent ni une offre, ni une invitation à faire une offre ou une recommandation en vue de l'achat de produits financiers. Toutes les indications sont fournies sans garantie. Elles ne sauraient dispenser d'un conseil indispensable avant d'effectuer toute opération portant sur des produits dérivés. Seul l'investisseur qui connaît tous les risques que comporte l'opération envisagée, et qui est en mesure, économiquement parlant, d'assumer les pertes qui pourraient en résulter, devrait envisager la réalisation de telles opérations. Nous vous renvoyons en outre à la brochure «Risques particuliers dans le commerce de titres» que vous pouvez commander auprès de notre institut. Dans le cadre de l'émission et/ou de la distribution de produits structurés, les sociétés du Groupe Vontobel peuvent indemniser directement ou indirectement des tiers pour des montants variables. Ces provisions sont escomptées dans le prix d'émission. Sur demande, votre organisme de distribution vous fournira de plus amples informations à ce sujet. Pour toute question relative à nos produits, nous nous tenons à votre disposition les jours ouvrables bancaires de 08h00 à 17h00 au numéro de téléphone +41 (0)58 283 78 88.

Veuillez noter que toutes les conversations sur cette ligne sont enregistrées. Lors de votre appel, nous considérons que vous acceptez cette procédure.

Modifications significatives depuis le dernier rapport annuel

Sous réserve des indications fournies dans le présent termsheet et le programme d'émission, aucune modification significative n'est intervenue au niveau de la situation patrimoniale ou financière de l'émetteur/du garant depuis la date de référence ou la clôture du dernier rapport annuel ou du rapport intermédiaire de l'émetteur ou, le cas échéant, du garant.

Responsabilité relative au prospectus de cotation

Bank Vontobel AG est responsable du contenu du prospectus de cotation et déclare présentement que, à sa connaissance, les indications fournies sont exactes et qu'aucune information importante n'a été omise

Zurich, le 27 juin 2014

Bank Vontobel AG, Zurich

Votre conseiller/-ère clientèle se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.



Private Banking
Investment Banking
Asset Management

Performance creates trust

Bank Vontobel AG
Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zürich
Telefon +41 (0)58 283 71 11
Internet: <http://www.derinet.com>

Banque Vontobel SA,
Rue du Rhône 31, CH-1204 Genève
Téléphone +41 (0)58 283 26 26
Internet: <http://www.derinet.com>